

# **PROTOCOLE DE REPRISE D'ACTIVITÉ**

## **SUR LA BASE NAUTIQUE DE PORT NEUF**

### **DU 16 MAI AU 02 JUIN**

Ce protocole est établi dans le strict respect des instructions sanitaires et de circulations émises par les autorités gouvernementales, territoriales et locales. Chaque association se référera également au protocole sanitaire transmis par sa fédération.

Cette reprise de pratique sportive repose sur cinq principes fondamentaux :

1. Le respect de règles générales
2. Le maintien de la distanciation physique et des règles d'accueil du public
3. L'application des gestes barrières
4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
5. La formation, la dotation, l'information, l'organisation interne et la communication

## **1. LE RESPECT DE RÈGLES GÉNÉRALES**

- Les parents, les adhérents, le personnel, de même que les bénévoles jouent un rôle essentiel dans le retour des pratiquants à la Base. Ils s'engagent, notamment, à ne pas se rendre sur la base en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez la personne, ses proches immédiats ou sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ à la Base.

- L'activité physique à la Base est une activité nautique exclusivement extérieure et limitée à la durée nécessaire en réduisant les temps habituels de « partage social » et de convivialité.

- L'accès à la base et à ses activités est possible uniquement pour les licencié-e-s et adhérents d'une des associations de la base nautique.

- Un registre quotidien des personnes présente sur le site est tenu à jour par chaque association, Il est obligatoire de signaler des cas de COVID19 pour les responsables de l'association concernée.

Dans le cas où des membres d'une association ne respectera pas les règles du protocole, l'association concernée pourra être interdite de pratique par le CoPil pour la période.

## 2. LA DISTANCIATION PHYSIQUE, LES RÈGLES D'ACCUEIL ET DE DÉPLACEMENT

- La navigation s'effectue uniquement en solitaire.
- Il est demandé aux pratiquants de venir en tenue de navigation, l'accès aux vestiaires, aux douches et aux casiers est fermé.
- Respecter les marquages au sol pour favoriser une meilleure circulation et le moins de contact possible.
- Chaque groupe est limité à 10 personnes maximum encadrant compris.
- Le respect d'une distanciation de 1,5m minimum et 5m<sup>2</sup> par personne doit être observé à tous moments
- Une distanciation de 10 m<sup>2</sup> est indiquée dans le cadre d'une pratique dynamique et sportive, avec favorisation des déplacements de front sur l'eau plutôt qu'en file indienne. Interdiction de tout contact interpersonnel lors des séances de navigation
- Les pratiquants seront accueillis au portillon blanc à l'entrée de la Base à une heure précise (définie dans le planning commun), sous la responsabilité de chaque association. Les créneaux horaires sont étalés dans la journée.
- Avant son arrivée, il est demandé à chacun de s'être lavé les mains à l'eau et au savon.
- Aucune entrée d'adhérent en situation d'entraînement individuel ne sera possible en dehors des horaires d'ouverture de la Base et de la présence obligatoire du référent COVID-19 de chaque association.
- Le portillon d'entrée sera fermé durant les séances encadrées et planifiées.
- Afin de limiter les cas contacts, les parents ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte de la Base mais doivent s'assurer (visuellement au moins) que l'enfant est pris en charge par son moniteur. .

### 3. L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

- Le port du masque est obligatoire dans les locaux de la Base Nautique
- Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition de tous les adhérents. pour les salariés ou membres du bureau présent sur la base en dehors des activités nautiques le lavage des mains doit avoir lieu toutes les deux heures, une fiche conseil sera affichée dans les sanitaires.
- Les échanges d'objets partagés, de bateaux ou autres matériels doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.
- Les gilets de sauvetages, combinaisons et tous autres équipements doivent être limité à un usage individuel, dans le cas où ce matériel appartient à l'association il doit être numéroté et attribué nominativement.
- Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et la Base doit être limité au strict nécessaire.
- La circulation dans l'enceinte de la base doit être limitée au strict nécessaire.
- Les réunions dans l'enceinte de la base sont interdites et devront se tenir en visioconférence.
- L'utilisation des sanitaires doit dans la mesure du possible être réservé aux salariés ou membres du bureau présent sur la base en dehors des activités nautiques, le lavage des mains doit avoir lieu toutes les deux heures, une fiche conseil sera affichée.
- Le matériel des pratiquants est accessible uniquement sur demande et validation par le référent COVID-19 de chaque association et inscription dans le planning partagé.

## 4. LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

Le nettoyage et la désinfection des lieux incombe aux associations utilisatrices des lieux et du matériel.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu avec des désinfectants ménagers respectant la norme de virucide NF EN 14476.

### **a. La base nautique :**

- Le port de gants de ménage est obligatoire.
- Une fiche de suivi du nettoyage sera affichée dans le couloir du bas et à remplir quotidiennement.
- Une aération des pièces plusieurs fois par jour est à prévoir.
- Toute les deux heures une désinfection des points de contact est nécessaire (rampes d'escalier, poignées de fenêtres ou de portes, tables, sanitaires, robinetterie...).
- Désinfecter les sanitaires avant et après chaque utilisation.
- Un nettoyage et une désinfection (sans utiliser d'aspirateur) du rez-de-chaussée de la Base sera réalisé deux fois par jour, dès l'arrivée au club et avant le départ.
- Un ruban de signalisation sera installé en bas de l'escalier, dans le cas d'un accès à l'étage durant la journée ce ruban doit être enlevé et l'étage nettoyé et désinfecté en fin de journée.
- Il faut s'assurer de l'approvisionnement en quantité suffisante de fournitures (sacs plastiques, produits de nettoyage, savon et serviettes papiers...) et vérifier le ramassage quotidien des poubelles.

### **b. Le matériel nautique :**

– Le bacterless est utilisé pour la désinfection du matériel nautique, par trempage ou pulvérisation. Une fiche indiquant les préconisations d'utilisation de ce produit sera à disposition des adhérents et en annexe de ce protocole.

## **5. LA FORMATION, L'ORGANISATION INTERNE ET LA COMMUNICATION**

- Les personnes habilitées en charge de l'accueil sont formés ou sensibilisés aux gestes barrières et aux règles de distanciation.
- Chaque association s'engage à les protéger et à leur fournir le matériel de protection individuelle, notamment pour le ménage et l'entretien.
- Utilisation des bureaux limités au strict nécessaire, pour les employés favoriser le télétravail.
- Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour.
- Ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- Diffusion du document et également des préconisations aux adhérents des associations accédant à la base :

Mise en ligne des documents sur internet

Affichage de fiches récapitulatives sur la base

Information régulière des adhérents sur la situation de l'établissement par les moyens habituels de communication (affichage, courriels, site internet...)

## **ANNEXES**

- A1. Protocole de l'association Les Plates
- B1. Protocole sanitaire de la Fédération Française de Voile
- B2. Protocole sanitaire de la Fédération Française de Kayak
- C1. Fiche de suivi du nettoyage et désinfection
- C2 Préconisation de désinfection du matériel nautique
- C3 Consignes de nettoyage des mains
- D Planning d'utilisation de la base
- E Fiche récapitulative du protocole